



#4 / Accompagner le développement de la mobilité bas carbone et de ses usages

Le SDEC ÉNERGIE exerce la compétence à la carte de mise en place et d'organisation du service de mobilité bas carbone comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Un maillage dense

En complément des 222 bornes accélérées, 8 bornes de recharge rapide de 50 kVa et 16 de 100 kva ont été installées sur le territoire, situées à proximité des grands axes de circulation et de déplacement. **Le Calvados compte désormais 246 bornes de recharge Mobisdec, soit une borne tous les 15 km.**

En 2022, c'est 12 bornes rapides supplémentaires de 100 kva, situées à Annebault, Balleroy-sur-Drôme, Souleuvre-en-Bocage, Luc-sur-Mer, Notre-Dame-d'Estrées-Corbon, Saint-Denis-de-Méré, Sainte-Honorine-du-Fay, Saint-Pierre-en-Auge (2 à Sainte-Marguerite-de-Viette et Saint-Pierre-sur-Dives), Tilly-sur-Seulles, Tourgeville et Villers-Bocage, qui ont été installées pour rendre un service de recharge encore plus performant.

2022, une exploitation de qualité

Depuis le 1er janvier 2022, la société CITEOS exploite le réseau de bornes de recharge MobiSDEC. L'exploitation par ce prestataire a permis de maintenir la qualité du service proposé, notamment par :

- un outil de supervision qui permet de suivre plus efficacement le parc de bornes de recharge,
- le remplacement de prises de type T3 sur 89 bornes de recharges par des prises de Type T2,
- la mise en place d'une maintenance performante et adaptée qui se traduit par un **taux de fonctionnement moyen de 94 %**.

Une progression du nombre d'utilisateurs

Cette année encore, le service MobiSDEC enregistre une augmentation des abonnements pour atteindre **3 021 utilisateurs à la fin de l'année 2022 (2 537 à fin 2021 après la suppression de 382 comptes inutilisés suite au passage avec le nouveau prestataire), soit 484 nouvelles ouvertures de comptes : + 19% par rapport à 2021.**

MobiSDEC est ouvert aux opérateurs extérieurs tels que Charge Map, Freshmiles, Digital charging solutions ou encore IZIVIA et permet ainsi aux utilisateurs non abonnés d'avoir accès au service de recharge.

A la fin de l'année 2022, 43 contrats ont été signés avec des opérateurs de mobilité. De même, les possesseurs d'une carte MobiSDEC peuvent se recharger sur les réseaux français et européens grâce au partenariat avec l'opérateur Freshmile qui met à disposition des utilisateurs Mobisdec plus de 150 000 points de charge en France et en Europe.

Un nombre de sessions en forte croissance

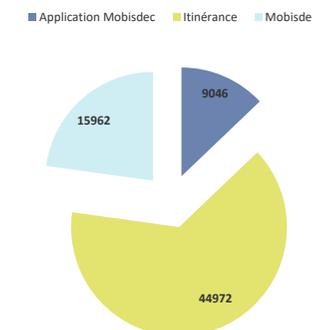
En 2022, 69 980 sessions ont été enregistrées, pour une quantité d'énergie totale fournie de 1 390 000 kWh, 51 % des sessions et 72 % des kWh fournis en plus par rapport à 2021.

Les utilisateurs se répartissent principalement entre abonnés (23 %), application mobile (13%) et itinérants (64 %).

De nouveaux adhérents

En 2022, en vue de la mise en place du SDIRVE, 46 communes ont transféré leur compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques, Hybrides, à Hydrogène rechargeables » au syndicat.

Répartition des sessions 2022 par type d'utilisateur



Réalisation de l'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans le Calvados



Le décret du 10 mai 2021 relatif à l'établissement des schémas directeurs de développement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques permet aux syndicats comme le nôtre d'établir un **document définissant les grands axes de développement des réseaux publics de bornes de recharge**.

Cette action s'inscrit dans la volonté de maintenir, voire de renforcer, la mobilité bas carbone sur nos territoires en ayant un développement des réseaux publics de bornes de recharge en adéquation avec les évolutions techniques, réglementaires et d'usages à venir.



C'est dans ce cadre, que le SDEC ÉNERGIE a engagé cette démarche.

La prestation se décompose en 4 étapes séquentielles :

- la **réalisation d'un état des lieux** du réseau d'infrastructures existant, des habitudes des électromobiles, des modalités de déplacement des habitants, des zones à fort potentiel. Ce diagnostic c'est déroulé sur les 4 premiers mois de l'année 2022.
- L'**élaboration de la stratégie** consistait à définir les priorités et objectifs de la collectivité, en fonction du diagnostic réalisé, des politiques locales de mobilité

et des partenariats engagés. Les objectifs opérationnels sont définis à partir des résultats quantitatifs de l'évaluation des besoins et de la stratégie territoriale. Il s'agissait de préciser la localisation et la configuration des points de charge (nombre et puissance maximale par station) et leur phasage. Cette stratégie de déploiement tient compte des capacités du réseau de distribution d'électricité.

- la **concertation**, cette approche collective et concertée avec l'ensemble des parties prenantes (institutionnels, collectivités, associations, entreprises), apporte une vision d'ensemble indispensable à l'élaboration d'un schéma cohérent, permettant ainsi la coordination des actions de déploiement des bornes de recharge des divers acteurs concernés. Ces travaux de concertation menés par le SDEC ÉNERGIE ont abouti à l'élaboration d'une stratégie territoriale et du schéma directeur en fin d'année 2022.
- la **restitution** auprès des acteurs de la mobilité mais aussi des collectivités de notre département, s'est faite à chaque fin d'étapes précédentes. Plusieurs dates importantes dans la réalisation du SDIRVE ont eu lieu cette année 2022 :
 - le 17 mai : présentation du diagnostic,
 - le 20 septembre : présentation de la fin de la concertation avec les acteurs majeurs de la mobilité,
 - le 6 décembre : présentation de la fin de la concertation avec les communes du Calvados, prévision d'une installation de 1 000 points de charge sur 5 ans (2023/2027).

À la suite de la présentation des résultats de la 2ème phase de concertation du SDIRVE le 6 décembre 2022, les collectivités étaient invitées à faire part de leurs observations en modifiant le projet directement sur le système d'information géographique avant début février 2023, pour une transmission du SDIRVE au préfet début 2023.





Répondre aux nouveaux défis de la mobilité - Plan de relance

En 2022, l'État a sollicité les syndicats pour développer davantage le réseau de bornes de recharges rapides existant.

Le SDEC ÉNERGIE s'est ainsi engagé pour l'installation de 2 nouvelles bornes rapides 100 kVA sur les territoires ruraux du Calvados à Vassy et Moulins-en-Bessin en plus de celle déjà installées début 2022 sur les communes de Tilly-sur-Seulles, Saint-Denis-de-Méré, Sainte-Honorine-du-Fay, Balleroy-sur-Drôme, Souleuvre-en-Bocage, Annebault, Saint-Pierre-en-Auge et Notre-Dame-d'Estrées-Corbon.



Ces 2 nouvelles installations sont financées par le SDEC ÉNERGIE et par le Plan de relance pour un montant de 64 000 € du plan de relance.

Installation de bornes pour vélos à assistance électrique

Durant l'été 2022, deux bornes de recharge pour les vélos électriques ont été installées sur la commune de Luc-sur-Mer.

Elles permettent de recharger jusqu'à 16 batteries de vélos par la présence de 8 casiers de type « consigne ».

Ces bornes qui peuvent être raccordées sur le réseau public ou sur des bâtiments communaux permettront de ravitailler les cyclistes durant leur pause déjeuner ou leur étape de soirée en toute sécurité pour leur matériel.

Expérimentation de systèmes d'auto partage

Plusieurs expérimentations d'auto partage en partenariat avec des collectivités et le SDEC ÉNERGIE sont en cours dans le Calvados.

Il s'agit des collectivités de :

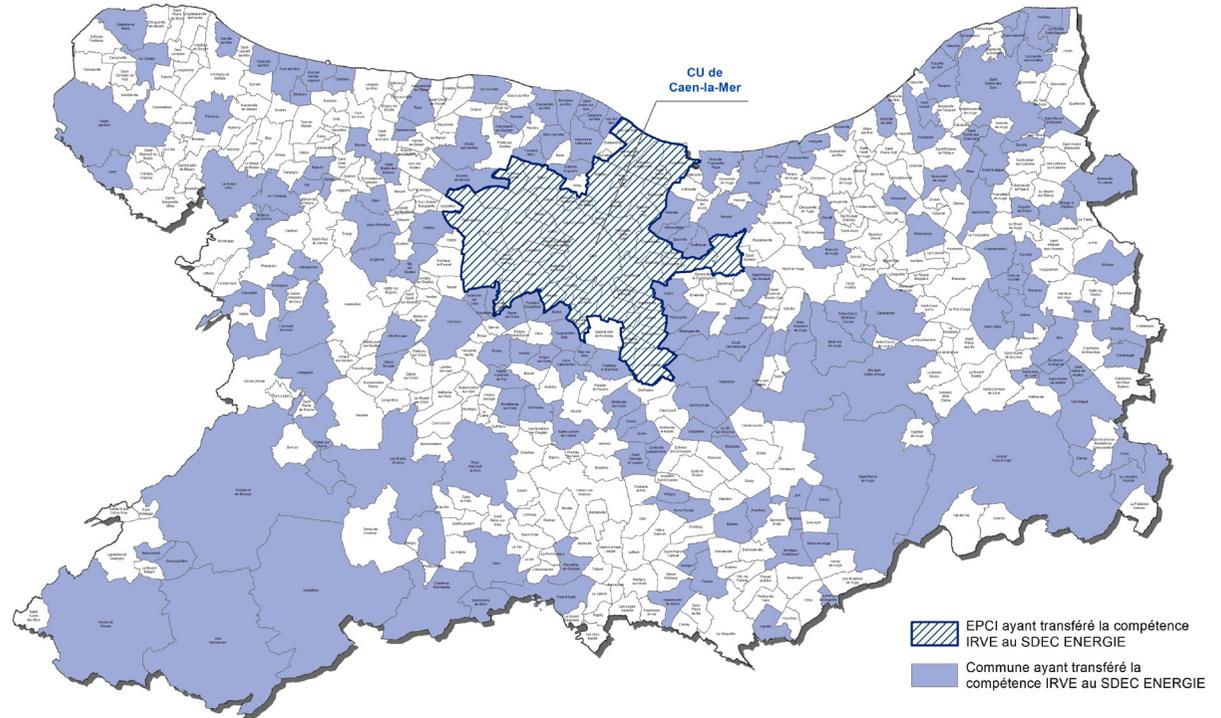
- Caen la mer où le réseau d'auto partage a intégré la délégation de service public de TWISTO avec deux voitures électriques situées à Caen et Hérouville-Saint-Clair ;
- Trévières avec la mise à disposition d'une prise sur une borne près de la mairie ;
- la communauté de communes du Pays de Falaise avec la mise à disposition d'une prise de recharge sur deux bornes différentes sur la commune de Falaise.

Financement pour l'acquisition de véhicules/cycles électriques

Au total, le SDEC ÉNERGIE a contribué au financement de ces investissements de mobilité bas carbone à hauteur de 15 050 €.



Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) Compétence transférée au SDEC ENERGIE



L'hydrogène, l'énergie pour aller encore plus loin

En Normandie, avec le programme de mobilité hydrogène normand EAS-HyMob (accès facile à la mobilité hydrogène), la Région souhaite implanter 11 stations hydrogène.

Fort de son expérience dans la mobilité, le SDEC ÉNERGIE accompagne la Région Normandie dans sa politique de développement de l'hydrogène. A terme, le syndicat ambitionne l'implantation de 5 stations hydrogène dans le Calvados.

Deux stations hydrogène (Pont-l'Évêque et Bretteville-sur-Odon) ont été mises en service en 2020. Le SDEC ÉNERGIE en assure l'exploitation.



CHIFFRES CLÉS



70 000
sessions (+ 51%)
1 400 MW
distribués (+ 73%)



246
bornes en service
au 31/12/2022
1 borne tous les 15 km

PERSPECTIVES 2023

- Validation du schéma directeur d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) par les services de l'État.
- Installation des bornes en fonction de l'élaboration du schéma directeur d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques de la première année de déploiement.
- Installation d'infrastructures pour la recharge de vélos à assistance électrique.
- Développement de la mobilité GNV.